

DEMANDE DE CARTE METROLOR +

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : N° _____ Rue : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Date de naissance : _____

Téléphone (facultatif) : _____

Email (facultatif) : _____

À quelle catégorie de bénéficiaires appartenez-vous ?

- Demandeurs d'emploi au chômage de longue durée
- Demandeurs d'emploi âgés de moins de 26 ans
- Demandeurs d'emploi indemnisés en dessous du SMIC
- Demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits
- Jeunes en insertion suivis par les missions locales et les PAIO
- Stagiaires en Formation professionnelle rémunérés en dessous du SMIC
- Titulaires du Contrat Unique d'Insertion, Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI – CAE) ou emploi d'avenir
- Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Avenir (RSA)
- Bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)
- Bénéficiaires d'une pension d'invalidité
- Bénéficiaires de l'Allocation vieillesse
- Bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU)

Première demande

Renouvellement N° de votre carte : _____

Duplicata N° de votre carte : _____

Vous devez joindre sur papier libre une déclaration de perte, vol ou incident complétée par la mention suivante :

« Si je retrouve ma **carte METROLOR +**, je m'engage à la restituer immédiatement à la SNCF. »

IMPORTANT : vous êtes dispensé de fournir l'ensemble des autres pièces justificatives. Un seul duplicata sera délivré pendant la période de validité de la **carte METROLOR +**.

Date : _____ Signature client : _____

« Conformément à la loi du 6 janvier 1978, les destinataires de vos informations sont des personnes habilitées de la SNCF. Vous pouvez exercer un droit d'accès et de rectification des données auprès de la Direction Déléguée TER, 1, rue Henry Maret BP 10591 57010 Metz Cedex 1 »

STAGIAIRES EN FORMATION PROFESSIONNELLE RÉMUNÉRÉS EN DESSOUS DU SMIC

Conditions à remplir pour obtenir la **carte METROLOR +** :

- ▶ résider en Lorraine,
- ▶ effectuer un stage de formation professionnelle rémunéré par l'ASP ou le Pôle Emploi d'un montant inférieur au SMIC.

Votre demande doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

Pour les Stagiaires ASP

- une photocopie de pièce d'identité,
- une photo d'identité récente,
- une photocopie de la prise en charge mentionnant les dates de stage et le montant prévu de la rémunération, déclaration de situation mensuelle (DSM) Pôle Emploi du mois en cours ou du mois précédent,
- une photocopie de l'avis de paiement du mois précédent.

Pour les Stagiaires rémunérés par le Pôle Emploi

- une photocopie de pièce d'identité,
- une photo d'identité récente,
- l'attestation du centre de formation mentionnant les dates du stage,
- une photocopie de la déclaration de situation mensuelle (DSM) avec le montant de l'indemnisation.



TITULAIRES DE CONTRAT UNIQUE D'INSERTION, DU CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI, CAE) OU D'UN EMPLOI D'AVENIR

Conditions à remplir pour obtenir la **carte METROLOR +** :

- ▶ résider en Lorraine,
- ▶ avoir contracté un CUI, CAE ou un emploi d'avenir.

Votre demande doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- une photocopie de pièce d'identité,
- une photo d'identité récente,
- une photocopie du Contrat signé avec la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi (DDTE) mentionnant les dates du contrat,
- une photocopie de la convention signée avec le Pôle Emploi et l'employeur mentionnant les dates du contrat, une photocopie du bulletin de salaire du mois précédent ou, à défaut, une attestation de l'employeur précisant les dates du contrat et le montant de la rémunération.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS (AAH)

Conditions à remplir pour obtenir la **carte METROLOR +** :

- ▶ résider en Lorraine,
- ▶ avoir plus de 20 ans,
- ▶ disposer de ressources inférieures au minimum social.

Votre demande doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- une photocopie de pièce d'identité,
- une photo d'identité récente,
- une photocopie de la déclaration COTOREP,
- une attestation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de bénéficiaire de l'AAH datant de moins d'un mois.

BÉNÉFICIAIRES D'UNE PENSION D'INVALIDITÉ

Conditions à remplir pour obtenir la **carte METROLOR +** :

- ▶ résider en Lorraine,
- ▶ disposer de ressources inférieures au minimum vieillesse.

Votre demande doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- une photocopie de pièce d'identité,
- une photo d'identité récente,
- une attestation de paiement de pension d'invalidité datant de moins d'un mois.

BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

Conditions à remplir pour obtenir la **carte METROLOR +** :

- ▶ résider en Lorraine,
- ▶ disposer de ressources inférieures au minimum social.

Votre demande doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- une photocopie de pièce d'identité,
- une photo d'identité récente,
- une attestation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou de bénéficiaire du RSA datant de moins d'un mois.

BÉNÉFICIAIRES DE L'ALLOCATION VIEILLESSE

Conditions à remplir pour obtenir la **carte METROLOR +** :

- ▶ résider en Lorraine,
- ▶ disposer de ressources inférieures au minimum vieillesse.

Votre demande doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- une photocopie de pièce d'identité,
- une photo d'identité récente,
- une photocopie de l'avis de pension délivré par l'organisme de retraite payeur datant de moins d'un trimestre.

BÉNÉFICIAIRES DE LA CAISSE MUTUELLE UNIVERSELLE (CMU)

Conditions à remplir pour obtenir la **carte METROLOR +** :

- ▶ résider en Lorraine,
- ▶ être résident en situation stable et régulière,
- ▶ ne pas disposer de droits ouverts par ailleurs à l'assurance maladie.

Votre demande doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- une photocopie de pièce d'identité,
- une photo d'identité récente,
- une photocopie de l'attestation de couverture sociale par la CMU datant de moins d'un trimestre.

CARTE METROLOR +, UNE TARIFICATION SOLIDAIRE



Guide d'information et formulaire de demande de carte **METROLOR +** inclus

PIROS COMMUNICATION - WANDELURE - Tél. 03 83 44 90 44 - 0510245 - © Uncléam

CARTE METROLOR +

LA RÉGION LORRAINE A SOUHAITÉ, DÈS 2005, FACILITER L'ACCÈS DES LORRAINS AU MÉTROLOR TER EN INSTAURANT UNE TARIFICATION ATTRACTIVE, EN RÉPONDANT AUX ENJEUX D'ÉQUITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS LES LORRAINS : LA TARIFICATION METROLOR.

Pour les personnes à faibles ressources, une déclinaison de ce dispositif a été mise en place : **la carte METROLOR +**.

Cette carte gratuite et nominative, permet :

- l'achat de **billets METROLOR +**, valables uniquement pour un aller et retour en Lorraine. Ils sont vendus au prix d'un aller-simple, au tarif **METROLOR**,
- de voyager sur l'ensemble du réseau TER Métrolor, quel qu'en soit le motif.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- les demandeurs d'emplois âgés de moins de 26 ans,
- les jeunes en insertion suivis par les missions locales et les PAIO,
- les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits,
- les demandeurs d'emploi au chômage de longue durée,
- les demandeurs d'emploi indemnisés en-dessous du SMIC,
- les stagiaires en formation professionnelle rémunérés en-dessous du SMIC,
- les titulaires de Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) ou emploi d'avenir,
- les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA),
- les bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH),
- les bénéficiaires d'une pension d'invalidité,
- les bénéficiaires de l'allocation vieillesse,
- les bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU).

Les modalités pour chaque situation sont reprises dans ce document.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA CARTE METROLOR + ?

➤ **La carte METROLOR +** est gratuite. Pour obtenir votre carte, vous devez compléter la demande intégrée dans ce document et la transmettre avec l'ensemble des justificatifs à l'adresse indiquée. Vous recevrez la carte directement à domicile.

➤ **La carte METROLOR +** est valable 6 mois. À l'expiration de votre carte, vous devez renouveler la demande dans les mêmes conditions. En cas de perte de votre carte, vous pouvez obtenir un duplicata aux conditions reprises sur le formulaire de demande. Cette demande de duplicata ne permet pas l'achat de **billets METROLOR +**, vous devez vous procurer en Lorraine des **billets METROLOR +** aux guichets des gares, aux distributeurs automatiques régionaux, auprès des agents de trains (lorsque votre gare est dépourvue de distributeur) et auprès des conducteurs d'autocars TER.

➤ **Les billets METROLOR +** sont délivrés pour un trajet aller et retour en Lorraine. Ils sont valables 2 mois. Ils ne sont ni échangeables ni remboursables. Ces billets sont utilisables dans les trains et autocars TER.

➤ Lors du contrôle à bord du train, vous devez présenter votre **carte METROLOR +**, en même temps que le billet composté et en cours de validité.

Votre dossier de demande de carte doit être adressé sous pli affranchi à :

**CARTE METROLOR +
BOITE POSTALE 20011
59895 LILLE CEDEX 9**

Si vous souhaitez avoir des renseignements sur le traitement en cours de votre dossier, vous pouvez téléphoner au **0 820 20 20 35***

* 0,14 € /minute, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

CONDITIONS À REMPLIR ET JUSTIFICATIFS À PRÉSENTER POUR BÉNÉFICIER DE LA CARTE METROLOR +

DEMANDEURS D'EMPLOI ÂGÉS DE MOINS DE 26 ANS

- résider en Lorraine,
- être âgé de moins de 26 ans,
- être inscrit au Pôle Emploi,
- rechercher un emploi à temps complet,
- ne pas être indemnisé par le Pôle Emploi.

Votre demande doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- une photocopie de pièce d'identité,
- une photo d'identité récente,
- une photocopie de la déclaration de situation mensuelle (DSM) Pôle Emploi du mois en cours ou du mois précédent,
- la notification de refus d'indemnisation du Pôle Emploi.

JEUNES EN INSERTION SUIVIS PAR LES MISSIONS LOCALES ET LES PAIO

- résider en Lorraine,
- être âgé ENTRE 16 et 26 ans,
- être suivi par une mission locale.

Votre demande doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- une photocopie de pièce d'identité,
- une photo d'identité récente,
- une photocopie du contrat entre le jeune et la Mission locale,
- une copie du bulletin de paye du mois précédent.

DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT ÉPUISE LEURS DROITS

DEMANDEURS D'EMPLOI AU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

Conditions à remplir pour obtenir la carte METROLOR + :

- résider en Lorraine,
- être inscrit au Pôle Emploi,
- avoir épuisé toutes les indemnités accordées pour perte d'emploi,
- être non imposable sur le revenu pour la dernière année fiscale connue.

Votre demande doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- une photocopie de pièce d'identité,
- une photo d'identité récente,
- une photocopie de la notification de rejet de l'Allocation Spécifique de Solidarité,
- une photocopie de la déclaration de situation mensuelle (DSM) Pôle Emploi du mois en cours ou du mois précédent,
- l'avis de non imposition de la dernière année fiscale connue.

REMARQUE

Pour les personnes ayant été indemnisées par un autre organisme que le Pôle Emploi, la demande doit être accompagnée des pièces suivantes :

- une photocopie de pièce d'identité,
- une photo d'identité récente,
- une photocopie de l'attestation de fin de droit envoyée par l'organisme,
- une photocopie de l'avis de situation Pôle Emploi du mois en cours ou du mois précédent,
- une photocopie de l'avis de non-imposition de la dernière année fiscale connue.

DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS EN DESSOUS DU SMIC

Conditions à remplir pour obtenir la carte METROLOR + :

- résider en Lorraine,
- être inscrit au Pôle Emploi,
- être indemnisé par le Pôle Emploi ou par un autre organisme versant des allocations pour perte d'emploi d'un montant inférieur au SMIC.

Votre demande doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- une photocopie de pièce d'identité,
- une photo d'identité récente,
- une photocopie de la déclaration de situation mensuelle (DSM) Pôle Emploi du mois en cours ou du mois précédent.

REMARQUE

Pour les personnes indemnisées par un autre organisme que le Pôle Emploi, la demande doit être accompagnée des pièces suivantes :

- une photocopie de pièce d'identité,
- une photo d'identité récente,
- une photocopie de l'avis de situation Pôle Emploi du mois en cours ou du mois précédent,
- une photocopie de l'avis de paiement de l'organisme versant l'indemnisation.



COMMENT OBTENIR VOTRE CARTE METROLOR +

Vous devez découper et compléter le feuillet « **demande de carte METROLOR +** ».

Vous devez vous procurer l'ensemble des pièces justificatives liées à votre situation et reprises dans le formulaire d'information **METROLOR +**.

IMPORTANT : certaines de ces pièces ont une validité réduite ; veillez à respecter cette validité afin que votre **carte METROLOR +** vous soit transmise dans les meilleurs délais.

Dans tous les cas, vous devez fournir :

- une photocopie de pièce d'identité
- une photo d'identité récente.

Adressez votre dossier, sous pli affranchi, à l'adresse suivante :

**CARTE METROLOR +
BOITE POSTALE 20011
59895 LILLE CEDEX 9**

À la réception de votre demande, votre **carte METROLOR +** sera établie dans un délai d'une semaine et vous sera retournée par la Poste.

Si votre dossier est incomplet (pièce manquante ou périmée), un courrier vous sera retourné vous informant des nouveaux justificatifs à fournir. Votre **carte METROLOR +** sera établie à réception de ces nouvelles pièces.

Si votre demande est injustifiée, un courrier de refus vous sera retourné, indiquant le motif de ce refus.